

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures  $\frac{1}{2}$  du matin le dimanche 8 Décembre 1929 pour la Session ordinaire de Novembre.

### Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Electricité, Extension de l'éclairage public. Devis. -
- 2<sup>o</sup> Demandes d'acquisition de terrains. -
- 3<sup>o</sup> Quai de Crutemoult, Classement dans la voirie rurale. -
- 4<sup>o</sup> Pavage des rues Sad. Carnot et Nationale. -
- 5<sup>o</sup> Réparation de Pont Rousseau et de Crutemoult, Approbation du Cahier des charges. -
- 6<sup>o</sup> Indemnité de résidence aux Instituteurs et Institutrices. -
- 7<sup>o</sup> Cantonniers des chemins Vicinaux ordinaires. - avancement Retèvement de Salaires. -
- 8<sup>o</sup> Affaires diverses. -
- 9<sup>o</sup> Ouverture de crédit. -
- 10<sup>o</sup> Lettes électorales pour 1930. - Désignation des délégués. -
- 11<sup>o</sup> Demande de subside incorporation. -
- 12<sup>o</sup> Demande d'allocation militaire. -
- 13<sup>o</sup> Assistance aux Vieillards. -
- 14<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches. -
- 15<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite. -

Fait le 1<sup>er</sup> Décembre 1929  
Le Maire  
Ch. Rivin

# Conseil Municipal

## Séance du 8 Décembre 1929

L'an mil neuf cent vingt-neuf, le huit du mois de décembre à huit heures et demie du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pivier Maire

Présents: M. M. J. Maulliet, Marchais, Pivier, Guerin, Caupiron, Hervaut, Breyer, Chéfaune, Carochereau, Billy, Jutard, <sup>Salve</sup> Roger, Martin, Basset, M. Rouneau, Jean, Marchéau, Prieux, Chardon, Macé, Boutin & Clincholle.

M. Caupiron excuse

Absents: M. M. Jorin & Vigier

M. Pavy est nommé secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Passage  
des rues Sadi Carnot  
et  
Nationale

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Notti, Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, en date du 29 Novembre 1929, relative au passage des rues Sadi Carnot et Nationale à Port-Roubaux, jusqu'aux bois Mauluis.

Il fait part ensuite de son entente avec cet Ingénieur et avec le Maire de la Ville de Nantes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Considérant que la mise en état de la route Nationale 137 incombe entièrement à l'Etat, que seuls les Ponts & Chaussées peuvent acquiescer que l'établissement éternel de la ligne de tramways a pour seul but et aider la réparation dans la rue Sadi Carnot et la rue Nationale,

2  
Ann. de 925  
18-1-30 - Ann.  
à la Préfecture

Le même argument n'a plus aucune valeur pour la route qui s'étend des Grands Mauluis à la Malroue, que la ville de Nantes par les nombreux tombereaux nécessaires à sa réfection n'est pas ébranlée par mauvais état de la susdite route, que par suite d'un état de choses qui n'a fait qu'empirer depuis plus d'un an, nos chemins vicinaux qui aboutissent à la route Nationale 134 sont seuls fréquentés par tous les plus lourds véhicules et que par suite la Commune de Rospé avec ses seules ressources, sera fatalement amenée à en faire la réparation dans un délai très rapproché.

En tant que le même voirait paraître un tel état de choses, accepte la proposition de M. l'Ingénieur en chef de participer au passage envisagé sur une longueur de 1415 mètres, moyennant une participation de 10% sur les chiffres proposés.

Mais considérant aussi qu'il a fait le seul effort que lui permettent ses finances, exprime à M. l'Ingénieur en chef le désir de recevoir le plus de mètres cubes possible de pierre récupérés par l'entretien des chemins vicinaux de la commune.

Le Conseil municipal a pris l'engagement de participer pour  $\frac{1}{10}$  dans les frais de passage qui s'élèvent à 900.000 francs soit 90.000 francs sous réserve que la ville de Nantes accorde la subvention qu'elle a promise et qui représente  $\frac{1}{10}$  du montant de la dépense.

La participation de la Commune sera alors de :

15.000 francs pour 1929

15.000 francs pour 1930

15.000 francs pour 1931.

Pour ce qui concerne l'année 1929, le Conseil municipal vote la dite somme de 15.000 qui sera prélevée sur les fonds disponibles de la Commune.

Electricité  
Révision du tarif  
de route

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre en date du 29<sup>bre</sup> 1929, de la S.N.C. rela-

pire à l'augmentation du prix de vente du kwh en ce qui concerne l'éclairage seulement.

M. M. Chiffaine, Craucheron et Courmeil sont chargés d'étudier cette question.

Electricité - Extension  
de l'éclairage  
public

Monsieur le Maire donne lecture des devis établis par la S. N. G. au sujet de l'installation de lampes d'éclairage public sur différents points de la Commune.

1 <sup>o</sup>	1 lampe au Chêne-Creux	1190 <sup>+</sup>
2 <sup>o</sup>	1 lampe à la Mirette	650 <sup>+</sup>
3 <sup>o</sup>	projet de fils d'éclairage public de la rue du P <sup>ts</sup> Barroy à la rue J. C.	1820
4 <sup>o</sup>	1 lampe rue du P <sup>ts</sup> Barroy	1640
5 <sup>o</sup>	1 lampe rue J. Douillard	1230
6 <sup>o</sup>	1 lampe P <sup>ts</sup> Lauray	1160
7 <sup>o</sup>	1 lampe P <sup>ts</sup> Fle	690
	Total	8380 <sup>+</sup>

La S. N. G. prenant  $\frac{1}{5}$  des frais à sa charge, la dépense à engager par la Commune sera ramenée à 6704 francs.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à traiter avec la dite Société pour l'exécution de ces travaux, dont le paiement sera effectué en 1930 et prélevé sur le budget de l'exercice 1930.

Le Conseil municipal après examen du devis établi par la S. N. G. pour l'extension du réseau de distribution au village de Marceuthuis et dont le montant s'élève à 2830 francs, est d'avis de faire exécuter les travaux et de demander la participation des habitants conformément à l'engagement qu'ils ont pris dans leur pétition du 27 Sept. 1929.

Sur la proposition de M. Martin le Conseil municipal sollicite de l'Autorité Supérieure, une subvention sur les fonds du Ministère des Travaux Publics destinés à l'électrification des Communes rurales.

Plusieurs Conseillers demandant l'éclairage sur

Electricité  
Pétition des habitants  
de  
Marceuthuis

Le 13/12/29  
Pétition remise au Conseil

plusieurs <sup>autres</sup> points de la commune, M<sup>r</sup> Chieffain les invite à adresser au Maire un rapport à ce sujet.

Demandes d'acquisition de terrains

Monsieur le Maire dépose sur le bureau plusieurs demandes d'acquisition de terrains avec les plans et procès-verbal d'estimation, il donne lecture du rapport de la Commission des Travaux Publics au sujet du terrain que M<sup>r</sup> Rambaud demande à acquérir au droit de sa propriété dans le champ de foire de Font Rausteau. Il ressort de ce rapport <sup>le terrain est en jardins, mais à des propriétés</sup> que le prix du terrain doit être fixé à raison de 20 francs le mètre carré, et que d'autre part la largeur de la rue prévue devant les jardins qui est actuellement de 7 m. soit portée à 10 m. avec zone de non edifiant de 2 m.

Annexé le 21/12/30  
M<sup>r</sup> Rambaud  
au Maire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré se range à l'avis de la Commission des Travaux Publics pour le terrain Rambaud dont la surface est de

$355 \text{ m}^2 \cdot 77 + 108 \text{ m}^2 = 463 \text{ m}^2 \cdot 77 \text{ à } 20^+ = 9275 \cdot 40$

et fixe comme suit le prix des autres parcelles de terrain :

Allard au Chêne. Creux :	129 m <sup>2</sup> x 5 <sup>t</sup> .	645 ..
Ortaud, à l. Aufrère	25 m <sup>2</sup> x 3 <sup>t</sup> .50	87.50
Dupuis au Chêne. Creux	14 m <sup>2</sup> 09. 5.	85.45

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Préfet l'autorisation d'aliéner ces terrains aux pétitionnaires.

Total 10.093.355

Chemin reliant la rue de la Sèvre à la rue du Puits-Baron

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la Commission des Travaux Publics s'est transportée le 30 Novembre dernier aux abords de ce chemin et a chargé M<sup>r</sup> Péteiot qui était présent à la réunion de dresser un projet pour le mettre à la largeur normale. M<sup>r</sup> Chedorge qui va établir un lotissement dans la propriété que Longe ce chemin s'est engagé à obliger les acquéreurs à abandonner gratuitement le terrain nécessaire à la construction de la route étant entendu qu'il sera réservé une zone de non edifiant de 2 m. de largeur.

La commune prendra ensuite à sa charge la construction du dit chemin. Adopté.

Terrain de la Fraisière En vue de l'établissement du marché sur le terrain de la Fraisière, la Commission des Travaux Publics a chargé M. Délicot de présenter un dispositif général, mais déjà il devra s'occuper de recouvrir les caniveaux qui constituent un danger pour la circulation.

Adopté.

Demande Grippay  
Ruelle des Forges

Le Conseil municipal approuve la décision de la Commission des Travaux Publics au sujet de l'autorisation à accorder à M. Grippay pour la construction d'un atelier ruelle des Forges sur un terrain frappé de la servitude d'alignement et dont l'expropriation n'apparaît pas d'une éventualité prochaine.

La Commission des Travaux Publics a proposé un avis favorable subordonné à l'engagement pris par M. Grippay de ne pas tenir compte des améliorations apportées à sa propriété dans la demande d'indemnité qu'il sera appelé à formuler.

Quais de Crantemoult  
Remise à la Commune  
Classement  
Dans la Voie Com<sup>ale</sup>

M. le Maire expose au Conseil municipal que les quais de Crantemoult ont été remis à la Commune, par les Ports & Chaussées suivant procès verbal de remise du 5 Novembre dernier.

Conformément aux prescriptions de la décision ministérielle du 18 avril 1929 cette remise ne deviendra définitive qu'après le classement des terrains dans la voie urbaine.

M. le Maire fait remarquer que le quai forme le prolongement direct du chemin vicinal ordinaire n.º 16 et a été recharge par les Ports & Chaussées avant la remise à la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal et d'avis qu'il y a lieu de demander le classement, comme chemin vicinal ordinaire, du quai dont il s'agit comme prolongement du chemin vicinal ordinaire n.º 16.

M. Chiefaire adopte cette façon de voir,

Présenté par M. Volle  
le 22/11/29

2  
Remis à la Préfecture  
le 26/11/29  
le plan

attendu que ce chemin est salement dégradé par les creues et les effoulements creusés par leau dans le sous-sol.

Resurgation

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de cahier des charges concernant la resurgation dans la Commune de Refs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré y donne son entière approbation, sous réserve des modifications qui seront apportées par l'Administration Municipale, à laquelle il est donné tous pouvoirs pour la rédaction du dit cahier des charges.

Le Conseil Municipal demande la mise en adjudication de ce service, la dépense qui en résultera est inscrite au Budget primitif de 1930.

Indemnité de logement  
aux  
Instituteurs et Inst ces

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé Instituteur au sujet de leur indemnité de logement.

Il expose que la loi sur l'enseignement met à la charge des Communes le logement des instituteurs, soit en nature, soit sous forme d'indemnité représentative.

M. le Maire fait remarquer que le logement est un droit absolu pour les Instituteurs.

La Commission des Finances propose :

1200 + pour un célibataire

1600 + pour un marié

plus 200 francs par enfant ou par deux enfants du même sexe jusqu'à 20 ans, à condition que les enfants continuent leurs études et résident effectivement chez leurs parents.

En cas d'apprentissage, jusqu'à la fin de l'apprentissage.

M. le Maire propose de supprimer l'indemnité de logement à Mlle Ullier : 2 places se trouvant libres à l'école des filles depuis le départ de Mme Tréhin.

M. Martin estime que l'on devrait attendre la fin de l'année scolaire.

Il est décidé de laisser l'indemnité à Mlle Ullier pour toute l'année scolaire.

voir addition  
au P.V. de la  
séance du 9 Mars  
1930

Les indemnités proposées par M. le Maire sont adoptées à l'unanimité et leur effet partira du 1<sup>er</sup> Janvier 1930

Cantonniers des Chemins V. 6.

1<sup>o</sup> Avancement

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M. le Maire, les Inspecteurs du Service Vicinal, concernant le cantonnier L'été, accepte l'avancement proposé à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1930

Relèvement des salaires

M. le Maire donne lecture d'un rapport du Service Vicinal relatif au relèvement des salaires des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes des cantonniers des chemins vicinaux primaires

Le Conseil après en avoir délibéré y donne un avis favorable.

Fournitures scolaires

1<sup>o</sup> Le Conseil municipal autorise M. le Maire à renouveler le traité de gré à gré avec M. Brelet libraire à Nantes, pour les fournitures classiques à faire aux écoles communales en 1930

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif de 1930.

2<sup>o</sup> Le Conseil autorise également M. le Maire à traiter avec M. Brelet pour la fourniture des livres qui seront nécessaires aux élèves des écoles communales en 1930.

Un crédit de 4000<sup>+</sup> est inscrit au budget primitif de 1930 pour cet objet

3<sup>o</sup> M. le Maire informe l'Assemblée que M. Brelet libraire à Nantes, a fourni aux élèves des écoles publiques de la Commune et conformément à la décision du Conseil Municipal du 7 Juillet 1929, les livres nécessaires pour le H<sup>o</sup> trimestre 1929, qui en vue du règlement de la facture du fournisseur, il y a lieu de passer un traité, la dépense atteignant 4000 francs.



Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise M<sup>r</sup> le Maire à passer le traité en question, le crédit a été prévu au budget additionnel de 1929.

Affaires diverses

Sapeurs pompiers. Sur la proposition de M<sup>r</sup> Gaugeroy, le Conseil municipal décide qu'il sera alloué aux sapeurs Pompiers une indemnité de 40 francs par journée ou 20 francs par 1/2 journée, pour compenser leurs pertes de temps en cas d'incendie pendant les heures de travail.

Correspondance. - Monsieur le Maire donne lecture 1<sup>o</sup> d'une lettre de M<sup>r</sup> le Directeur des P. & C., faisant suite à la pétition des habitants de la rue Chiers (N<sup>os</sup> 74 & 105) au sujet d'une 2<sup>ème</sup> distribution des correspondances. - Il y sera donné suite aussitôt que le service de la Poste sera réorganisé.

2<sup>e</sup> d'une lettre de M<sup>r</sup> le Receveur des Postes de Pont-Rausseau au sujet de l'installation d'une boîte aux lettres aux Mahaudières.

Le Conseil approuve 3<sup>e</sup> d'une lettre de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> de la Compagnie des Grands au sujet de l'exploitation de la ligne P Rausseau aux Croix-Maulins

4<sup>e</sup> d'une lettre de la Fédération N<sup>ale</sup> des Sapeurs Pompiers annonçant que la Commission de répartition de l'Etat a accordé une subvention de 12.000 francs à la C<sup>m</sup> de 'Rofe'

5<sup>e</sup> d'une lettre de M<sup>r</sup> Boutin des Mahaudières réclamant l'éclairage rue Chiers, Mahaudières et diverses améliorations, notamment la réurgation dans son quartier et près le Champ de foire.

Le Conseil en prend note -

6<sup>e</sup> d'une lettre du Comité d'érection du buste Henri Gautier à St-Nazaire.

M<sup>r</sup> Le Maire propose 50<sup>+</sup>

M<sup>r</sup> Martin propose 100<sup>+</sup>

Adopté

7° d'une demande de subvention en faveur de la  
Commune de St Etienne de Cives

Le Conseil vote 200 +

8° d'une lettre du Comité des Monuments Foch  
et d'une lettre du Comité des monuments du Maréchal  
Douglas-Haig en vue de l'obtention de subventions  
pour érection de monuments.

rejetés. -

Puits du Port-au-Bli. - M<sup>r</sup> Cangeron donne lecture de  
son rapport au sujet de l'approfondissement du  
puits communal du Port au Bli. -

La Commission des Travaux Publics a décidé  
que les travaux seraient entrepris l'année prochaine  
mais qu'il y avait lieu de faire de suite les travaux  
de nettoyage pour faciliter l'écoulement des eaux  
dans la rue qui donne accès au puits, et de faire  
également et périodiquement le débouillage aux  
abords du dit puits.

Prêt à la Commune.

Monsieur Jutard conseiller municipal  
propose de faire à la Commune un prêt de  
5.000 francs aux conditions suivantes.

1° La somme prêtée sera remboursée à  
ses héritiers dans un délai de 2 ans à partir de la  
demande qui en sera faite.

2° La dite somme ne portera intérêts qu'à  
partir du jour du décès du prêteur et au taux de  
5 % l'an.

3° Les intérêts de la dite somme seront  
payés aux héritiers du prêteur de la façon suivante:

(a) la 1<sup>re</sup> moitié, six mois après le  
décès

(b) la deuxième moitié, un an après le  
décès, et ainsi de suite.

M<sup>r</sup> le Maire propose au Conseil de vouloir  
bien affecter cet emprunt au paiement d'une  
indemnité que la Commune va être appelée à  
verser à M<sup>r</sup> Frémont qui s'est engagé à démolir  
un immeuble frappé d'alignement rue Chiens 15

Prêt à la Commune  
2

à Font Raustean (Pl. Nat. 23) et lui appartenant.

D'après la convention intervenue à ce sujet  
 M<sup>r</sup> Freinant demande à la Commune de l'État  
 une indemnité <sup>parfaitement</sup> de 7000<sup>+</sup> pour la démolition de son  
 immeuble.

Le Conseil municipal après en avoir  
 délibéré.

Considérant que le prêt que M<sup>r</sup> Jutard  
 veut consentir à la Commune paraît avantageux

que la somme prêtée va permettre à la  
 commune de remplir de suite son engagement vis à  
 vis de M<sup>r</sup> Freinant, et que celui-ci pourra alors  
 démolir un immeuble qui gêne considérablement  
 la circulation dans un endroit le plus fréquent de  
 la Commune.

Par ces motifs :

Accepte le prêt de M<sup>r</sup> Jutard aux  
 conditions sus relatées et autorise M<sup>r</sup> le  
 Maire à signer le traité intervenu

Demande que la dite somme de 5000<sup>+</sup>  
 soit affectée au paiement de l'indemnité de  
 démolition de l'immeuble de M<sup>r</sup> Freinant

Et vote sur les fonds disponibles de  
 la Commune un crédit complémentaire de  
 2000<sup>+</sup> pour parfaire le montant de l'indemni-  
 té à allouer : 5000<sup>+</sup> + 2000<sup>+</sup> = 7000 francs.

Par ailleurs, le Conseil municipal remercie  
 M<sup>r</sup> Jutard de son geste désintéressé.

### Divers.

M<sup>r</sup> Bastis demande l'éclairage de la  
 rue du Puits Varam, entre la maison Béro  
 et le chêne Jala.

Accepté.

M<sup>r</sup> Guérin demande que les marchands  
 de bœufs & légumes ne vendent que sur les marchés.  
 Cette mesure ne peut être appliquée que les  
 jours & heures du marché.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Gourmeil, le

Conseil municipal demande l'installation d'une boîte aux lettres à la gare de Pont Rautreau.

M. Macé demande l'installation d'une pompe dans le cimetière de Ruffe. M. Chiffaux propose de mettre cette pompe sur le puits.

Renvoyé à la Commission.

Cabine téléphonique de Rayon. M. le Maire répond que l'Administration n'avait donné aucune nouvelle sur ce sujet.

Chemin de Maupertuis. M. Macé en demande l'amélioration; il y sera donné suite.

Éclairage des arbres de Crémenceul. Des ordres vont être donnés pour que le nécessaire soit fait.

Chiens. Des médailles seront délivrées aux propriétaires de chiens déclarés par le Recenseur Municipal, aussitôt la publication du rôle.

œuvre  
des timbres anti-  
tuberculeux.

à l'assemblée

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal vote une subvention de 100<sup>+</sup> pour l'œuvre des timbres anti-tuberculeux, à prélever sur les fonds disponibles de la Commune.

à l'assemblée

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la décision de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, portant vote  
1<sup>o</sup> d'un crédit de 100<sup>+</sup> pour l'œuvre des timbres anti-tuberculeux  
2<sup>o</sup> d'un crédit supplémentaire de 1000<sup>+</sup> pour secours en numéraire.

ouverture de  
Crédits.

à l'assemblée

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, vote sur les fonds disponibles de la Commune, les crédits ci-après désignés :

## Service

art 35	Assurance des Vêtements Communaux (compte)	1265,15
" 41	Assistance aux Vieillards	406
" 42	Assistance médicale gratuite	1500
" 47	Protection de la Santé publique	2998,79
" 55	Ind <sup>te</sup> de résidence aux Inst <sup>es</sup> & Inst <sup>es</sup>	300
" 56	Ind <sup>te</sup> de logement aux Inst <sup>es</sup> & Inst <sup>es</sup>	350
" 94	Dépenses imprimées	1500
	Extension des pouvoirs des Commissaires Centraux de Nantes quote part de la Commune.	145

Le Conseil demande à Monsieur le Préfet  
de bien vouloir approuver la présente délibération.

Révision des Listes  
électorales  
pour  
— 1930 —  
Désignation des  
délégués

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée  
qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils municipaux,  
doivent dans leur session ordinaire de Novembre désigner  
leurs délégués pour les représenter au sein des Commissions  
chargées :

1<sup>o</sup> de dresser le tableau rectificatif de la  
liste électorale ;

2<sup>o</sup> autre chargée de juger les réclamations ;

Le Conseil désigne

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Gar. Maulliet Gabriel pour faire partie  
de la Commission chargée de dresser le tableau rectificatif  
en collaboration avec M<sup>r</sup> Verrouneau Antoine délégué  
de l'Administration.

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> M. Jutaut et Marchais Julien pour  
faire partie de la Commission chargée de statuer sur  
les demandes en inscription ou en radiation.

## Conseil des Prud'hommes

M<sup>r</sup> le Maire demande au Conseil de vouloir bien,  
conformément à l'art 10 de la loi du 27 mars 1907, dési-  
gner leurs délégués pour la révision des listes électorales  
en 1930

L'Assemblée nomme :

- 1<sup>o</sup> Electeur ouvrier : — M<sup>r</sup> Bonhomme Armand, — Prêtre — M<sup>r</sup> Lande
- 2<sup>o</sup> Electeur employé : — M<sup>r</sup> Saupin Henri, — Employé com<sup>o</sup> — Landreau
- 3<sup>o</sup> Electeur patron : — M<sup>r</sup> Guippon Julien, — maître ouvrier, — M<sup>r</sup> Carnot

Chambre d'agriculture

Le Conseil municipal désigne M. Ferronier  
Gouffier, aux 3 Hauts, pour la révision de la liste électorale  
de la Chambre d'Agriculture. -

Tribunal et Chambre  
de  
Commerce

M. le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux  
termes de l'art. 3 de la loi du 7 août 1883 et des art. 192 de la  
loi du 19 août 1905, la révision des listes électorales  
pour le Tribunal et la Chambre de Commerce, doit  
avoir lieu dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de Septembre, par  
une Commission composée du Maire, assisté de 2  
Conseillers municipaux désignés par leurs collègues.

L'Assemblée nomme :

M. Jorin Eugène

& M. Guérin Jean

pour faire partie de la dite Commission

Demandes de sursis  
d'incorporation.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
4 demandes de sursis d'incorporation

Requis de la Préfecture

1<sup>o</sup> Robert Victor, de la classe 1909 (1<sup>er</sup> contingent)  
sursis d'un an, pour aider son père dans son  
exploitation industrielle.

2<sup>o</sup> Lozon André, de la classe 1929 (2<sup>e</sup> contingent)  
sursis d'un an, pour continuation d'études.

3<sup>o</sup> Mignot Lucien de la classe 1929 (2<sup>e</sup> contingent)  
sursis d'un an, pour continuation d'études.

4<sup>o</sup> Camiau Jules de la classe 1910 - (1<sup>er</sup> fraction)  
sursis d'un an, pour continuation d'études.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne  
un avis favorable à toutes ces demandes.

Demande d'allocation  
militaire

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
une demande d'allocation militaire, formée par  
M<sup>me</sup> G. Caillaud, née Caillaud, 65 rue Sadi-Carnot.

Le Conseil donne un avis favorable  
à cette demande. -

Assistance aux  
Vieillards.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
tous les dossiers d'assistance

Le Conseil après en avoir délibéré ratifie

Année 1927

## la décision du Bureau de Bienfaisance

- 1<sup>o</sup> Lehot Louis, à la Galarnière,  
non admis
- 2<sup>o</sup> Bourgeois épouse Lehot, à la Galarnière  
non admise
- 3<sup>o</sup> Guibert ve Cheveau, rue S. Carnot 36  
non admise
- 4<sup>o</sup> Grand ve Cétin, rue Félix Taise 8  
admise à 8 francs
- 5<sup>o</sup> Charrier Ernest, à la Bauche Etiraud,  
non admis
- 6<sup>o</sup> Leblay ve Paris, rue Julien Dauillaut  
non admise
- 7<sup>o</sup> Ficareo Jean Eugène, rue Lectere  
non admis 18<sup>+</sup>
- 8<sup>o</sup> Chevan Jean J<sup>h</sup>, à Maupertuis  
admise 18<sup>+</sup>
- 9<sup>o</sup> Benoit François, au Harve  
admis 10<sup>+</sup>
- 10<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Benoit ne Pasquier, - - -  
admise 10<sup>+</sup>
- 11<sup>o</sup> Rouindart J<sup>h</sup>, à la Bauche  
admis 18<sup>+</sup>

Assistance aux femmes  
en couches

Monsieur le Maire communique au  
Conseil tous les dossiers des personnes qui ont solli-  
cité le bénéfice de l'Assistance aux femmes en  
couches.

## Surou

- 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Moreau ne Dauillaut, à la  
Voludière, non admise
- 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Cuisy ne Le Douarin, rue Chupiet  
admise
- 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Faou ne Hénaff, à la Petite Lande  
admise
- 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Caillon ne Le Guéré, rue S<sup>te</sup>. Carnot 65  
admise.
- 5<sup>o</sup> Lemière Saint, divorcée Crombez, remariée à  
Loirat, à la Morinière, admise

Année 91

Faubertean Amélie née Meignot, rue du  
Front, aduise

Le Conseil municipal approuve la décision du  
Bureau de Bienfaisance en ce qui concerne la liste  
des personnes appelées à bénéficier de l'assistance médi-  
cale gratuite en 1930.

Mlle Jais <sup>par Baillet</sup> Marchais  
Meynier  
Merruau  
Bergeon  
Fabard  
Belly  
Dautin  
Nabire  
Bouin  
Archambeau  
Pinché  
Lacour  
Lacour  
Nagy  
Framet  
Langey

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à  
la Mairie, le dimanche 9 Mars à 8 heures 1/2 du matin, pour  
la session ordinaire de février.

### Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
2. Affaires & communications diverses.
3. Déclaration de M. Bourges, Instituteur. - Lettre de M. le Préfet.
4. Croniques. - Abonnements.
5. Société Nantaise d'Electricité. - Demande de révision du prix de base.
6. Police Municipale de Nantes. - Extension de la Juridiction du  
Commissaire Central et des Commissaires de Police.
7. Projets de lotissements de propriétés. - Avis du Conseil Municipal.
8. Chemin Vicinal ordinaire N° 16 du Port; prolongement. Classement
9. Chemin rural N° 10 des Champs Renaudiés; projet de construction
10. Acquisition et aliénation de terrains
11. Ecole de Rayon. - Lettre de M. l'Inspecteur Primaire;
12. Ecole libre des filles de Port-Rousseau
13. Les Presbytères. - Autorisation d'ester en justice;
14. Révision des propriétés non bâties. - Désignation des classificateurs.